

Avis public

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la municipalité de Preissac, QUE :

- 1) En date du 30 janvier 2020, Monsieur Jean Pierre Tessier a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 1157 chemin de la Pointe à Preissac, sur le lot 4 592 364 cadastre du Québec;
- 2) Cette demande de dérogation mineure consiste à permettre de régulariser une dérogation déjà accordée pour une hauteur de 7.62m mais après finition des travaux la hauteur réelle est de 7.9m et aussi pour régulariser une distance latérale arrière d'une remise de 1.24m au lieu de 2m ce qui est contre l'article 5.10 et 5.12 du règlement de zonage 248-2015 de la municipalité de Preissac.
- 3) Cette demande de dérogation mineure sera présentée au conseil de la Municipalité de Preissac lors de la séance régulière du 9 mars 2020 devant se tenir à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 6, rue des Rapides à Preissac, à compter de 19 :30 h afin qu'il statue sur celle-ci;
- 4) Dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait alors réputée conforme au règlement de zonage 248-2015 de la municipalité;
- 5) Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de sa séance régulière du 9 mars 2020.

DONNÉ À PREISSAC CE 12E JOUR DE FÉVRIER 2020.

ORIGINAL SIGNÉ
Gérard Pétrin, directeur général